

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 009*
 - courriel : cps.lille@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contacts ») :
 SIP ARMENTIERES SAID ARMENTIERES 28 RUE BAYART
 BOITE POSTALE 80124 59428 ARMENTIERES CEDEX
 Tél : 03 20 44 05 59 Courriel : sip-sie.armentieres@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 591 NORD

Commune :

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2015	22,70 %	0,302 %	%	17,06 %	0,607 %	16,88 %	%	
	Taux 2016	22,70 %	0,295 %	%	21,45 %	0,531 %	16,88 %	%	
	Adresse								
	Base	892	892		892	892	892		
	Cotisation	202	3		191	5	151		552
	Adresse								
Propriétés non bâties	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2015	200	3		151	5	149		
	2016	202	3		191	5	151		
	Variation en % ⑧	+1,00 %	0 %	%	+26,49 %	0 %	+1,34 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	%
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisations 2015 2016								
Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « Collectivité »									
Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦									24
Dégrèvement « Habitation principale » ⑨									
Dégrèvement JA « État » ⑩									
Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩									
Références administratives									Montant de votre impôt : 576



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2016

TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 SIP-E ARMENTIERES
 28 RUE BAYART BP80124
 59428 ARMENTIERES CEDEX

eco' pli 63 AUVERGNE PIC 23.09.16 CI0202



2467019152 0004

Vos références

Número fiscal :
 Référence de l'avis :
 Numéro de propriétaire :
 Débiteur(s) légal(aux) :
 PROP/INDIVIS MCPPWN
 MME
 Numéro de rôle :
 Date d'établissement : 10/08/2016
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2016

Votre situation

MONTANT À PAYER
 Au plus tard le 17/10/2016 **576,00 €**

59054

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

Montant : 576,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE